

**AVIS PUBLIC
MUNICIPALITÉ DE LABELLE
SCRUTIN DU 6 NOVEMBRE 2005**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la Municipalité de Labelle, par Daniel Desnoyers, à titre de président d'élection, que :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures:

Le poste de maire et les postes de conseiller numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

2. Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau du président d'élection, aux jours et aux heures suivantes:

Jours du 23 septembre 2005 au 14 octobre 2005 du lundi au vendredi

Heures de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

À noter le vendredi 14 octobre le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

1. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le 6 novembre 2005 de 10 h à 20 h et un vote par anticipation sera tenu le 30 octobre de 12 h à 20 h.
2. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection madame Christiane Cholette.
3. Vous pouvez me rejoindre en communiquant au bureau du président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone suivants:

1, rue du Pont
Labelle (Québec) J0T 1H0
Téléphone: (819) 686-2144, poste 222

DONNÉ à Labelle le 7 septembre 2005.

Daniel Desnoyers
Président d'élection



AVIS PUBLIC
MUNICIPALITÉ DE LABELLE
SCRUTIN DU 6 NOVEMBRE 2005

AVIS PUBLIC aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Daniel Desnoyers, président d'élection :

- **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :
 1. avoir 18 ans le 6 novembre 2005;
 2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2005 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ;
 3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2005;
 4. avoir transmis à la Municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 2 octobre 2005.

- **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :
 1. avoir 18 ans le 6 novembre 2005;
 2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2005 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
 3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2005;
 4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1^{er} septembre 2005;
 5. avoir transmis à la Municipalité de Labelle, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 2 octobre 2005.

Suite page suivante...

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le 2 octobre 2005, mais au plus tard le 21 octobre (dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou la procuration est disponible au bureau du président d'élection. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le président d'élection.

Daniel Desnoyers, président d'élection
1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
Téléphone : 819-686-2144, poste 222

Donné à Labelle le 16 septembre 2005,

Daniel Desnoyers,
Président d'élection

COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Hôtel de ville

- ⇒ 20 octobre 2005, de 10 h à 13 h
de 14 h 30 à 17 h 30
- ⇒ 21 octobre 2005, de 14 h 30 à 17 h 30
de 19 h à 22 h

PRENDRE NOTE que dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la Municipalité, la personne qui fait la demande doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance (exemple: carte d'assurance-maladie, certificat de naissance, passeport canadien, etc.) et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée (exemple: permis de conduire, bail, compte de Bell, compte d'Hydro-Québec, bulletin scolaire, etc.)

APPEL D'OFFRES ENTRETIEN DES ACCÈS AUX ÉDIFICES MUNICIPAUX – 2005/2006

La Municipalité de Labelle demande des soumissions à toute personne intéressée à soumissionner pour le déneigement et l'entretien des accès aux édifices municipaux. Le cahier des charges sera disponible lundi le 19 septembre prochain à l'hôtel de ville. La date limite pour déposer sa soumission est le vendredi 30 septembre 2005 à 11 h. Elles seront ouvertes à 11 h 05 de la même journée. La Municipalité de Labelle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2005

La séance du conseil a eu lieu le mardi 6 septembre à cause de la fête du Travail , journée fériée qui oblige à déplacer la tenue de l'assemblée de 24 heures selon le règlement sur les assemblées du conseil municipal.

Dossiers des travaux publics

L'hiver approchant, le conseil a autorisé les appels d'offres pour l'achat de sel en vrac ainsi que d'abrasif pour l'hiver 2005-2006. De même, la Municipalité demandera des soumissions pour l'entretien des accès des édifices municipaux pour 2005-2006.

Les travaux réalisés par la Municipalité sur le chemin du Lac-Labelle (à proximité de la ligne hydro-électrique) furent évalués à un peu plus de 103 000 \$ et le conseil a autorisé une dépense de ce montant pour défrayer les travaux.

Le conseil a autorisé une marge de crédit temporaire permettant la réalisation des travaux pour la mise en place d'une ligne hydroélectrique pour la rive ouest du lac Labelle.

Enfin, le conseil a ratifié le mandat confié à Labelle Ryan Génipro Inc. pour la préparation des plans et devis pour les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable. La Municipalité passe donc de l'étape des études préliminaires à celle de préparation des plans et devis.

Dossiers d'urbanisme

Une demande de dérogation mineure fut déposée pour la construction d'une résidence au 4824, chemin du Moulin. Cette demande risquant de poser des difficultés d'approbation à la Commission de protection du territoire agricole, la Municipalité a demandé par résolution d'obtenir un avis de Comité consultatif agricole qui siège à la MRC des Laurentides.

Le conseil a autorisé le plan du prolongement des services de Bell Canada sur la rue Alarie, qui vise essentiellement à desservir de nouvelles propriétés dont la construction est débutée.

Le règlement 2005-109 qui vise à réglementer la circulation des camions et des véhicules de transport d'équipement et des véhicules outils a été adopté par le conseil. Il entrera en vigueur dès que la municipalité obtiendra l'approbation du ministère des Transports. L'adoption d'un nouveau règlement vient conclure des représentations faites au conseil par plusieurs groupes de citoyens, provenant autant du chemin du Moulin que du chemin du Lac-Labelle.

Tourisme

Le bureau d'accueil touristique (BAT) sera ouvert trois jours par semaine jusqu'au congé de l'Action de Grâce et par la suite selon les besoins et l'affluence des visiteurs.

La Municipalité a reçu une subvention de 2 300 \$ du ministère du Tourisme pour améliorer l'accessibilité universelle au bureau d'accueil touristique, le directeur général a été autorisé à signer les documents à cet effet. Les travaux seront réalisés avant la fin mars 2006. De même, le conseil a ratifié la demande adressée à la Conférence régionale des élus des Laurentides, visant à obtenir une subvention qui servirait, entre autre, à l'opération du bureau d'accueil touristique et au développement de certaines activités de plein air à Labelle. C'est la première année que ce type de programme de subvention est offert aux municipalités. Le résultat est à venir.

Dossier de l'administration

Le conseil a confirmé la permanence de M^{me} Geneviève Gaudreau comme adjointe administrative à compter du 9 septembre dernier.

Élections municipales

Le conseil a donné suite à un rapport qui lui fut déposé concernant les salaires qui seront versés aux personnes qui travailleront lors des élections municipales du 6 novembre prochain. Un bureau de scrutin sera ajouté pour la journée du vote par anticipation, le 30 octobre prochain et deux lors de la journée même des élections, afin de faciliter et accélérer le déroulement du scrutin.

Transport en commun

Le conseil municipal a été très déçu de la décision de la MRC des Laurentides de terminer à Mont-Tremblant le circuit de transport en commun qui permet de se rendre maintenant, matin et soir jusqu'à St-Jérôme en suivant le corridor de la route 117. Le conseil a adopté une résolution qui sera acheminée à la MRC, car le conseil considère que les efforts d'information sur ce service de transport "amélioré" à Labelle auprès de la population d'étudiants et de jeunes travailleurs particulièrement, furent insuffisants.

Le conseil a demandé que les municipalités en bordures de la 117 soient desservies dont Labelle, qui assume sa quote-part de ce service depuis le début mais qui ne peut plus profiter du service.

Dernière séance du conseil

La prochaine séance aura lieu le lundi 3 octobre prochain. Ce sera la dernière séance régulière du conseil municipal en exercice puisque les élections, le premier dimanche de novembre termine leur mandat.

La séance du mois de novembre aura lieu après l'assermentation du nouveau conseil municipal, soit après le vendredi 11 novembre, qui est la date de déclaration des personnes élues lors de l'élection.

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE (BAT)

HEURES D'OUVERTURES

Veuillez prendre note des heures d'ouvertures pour le bureau d'accueil touristique jusqu'au 9 octobre 2005, qui sont:

Vendredi, samedi et dimanche : de 9 h à 17 h

PISCINE MUNICIPALE

Vous recevrez, si ce n'est déjà fait, un dépliant vous donnant les informations sur la saison d'automne 2005.

DATES IMPORTANTES

27 août 2005: Début des baignades libres

24 septembre 2005 de 14 h à 16 h – **JOURNÉE PORTES OUVERTES – GRATUIT**

26 septembre: Inscription

1^{er} octobre: début des cours

BAINS LIBRES

Baignades libres pour tous: samedi, dimanche : 14 h à 16 h
lundi, mercredi, vendredi: 19 h à 20 h

Baignades libres pour adultes: mardi, mercredi, vendredi: 12 h à 13 h
lundi et mercredi: 20 h à 21 h

Baignades libres pour adolescent: vendredi: 20 h
(10 à 17 ans)



Tarif des baignades libres

Admission individuelle: Enfants (15 et -): 2 \$
Adulte (16 et +): 3 \$

Abonnement annuel: Enfants: 60 \$
Adultes: 90 \$
Familial: 200 \$

Abonnement à 15 baignades: Enfants: 20 \$
(pour le prix de 10) Adultes: 30 \$

COURS DE NATATION

(voir horaire et tarification dans dépliant)

NOUVEAU ! NOUVEAU ! NOUVEAU !

AQUAMUSEMENT : Sports et jeux aquatiques animés destinés aux enfants de 6 à 11 ans.

LOISIRS

COURS DE DANSE

Des cours de danse dont du ballet jazz, Hip hop, danse moderne et plus... vous sont offerts.

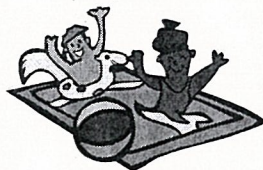
4 groupes d'âge: 4 et 5 ans, 6 et 7 ans, 8 et 9 ans ainsi que 10 et plus.

Les cours auront lieu au gymnase du centre communautaire, tous les jeudis à compter du 15 septembre prochain de 16 h 30 à 20 h 30.

Seulement 60 \$ pour la session d'automne (du 15 septembre au 1er décembre)

Pour information et inscriptions : contacter madame Sylvie Gamache au 275-2809.

PISCINE



NOUVEAUTÉ – Journée portes ouvertes

Vous êtes cordialement invités à venir nous visiter le 24 septembre prochain lors de la journée portes ouvertes, de 14 h à 16 h avec bains libres gratuits pour tous!

Bienvenue à tous!

NOUVEAUTÉ – Aquamusement

Sports et jeux aquatiques animés et destinés pour les enfants de 6 à 11 ans.

MAISON DES JEUNES

Recherche d'animateurs - offres d'emploi

Nous sommes à la recherche d'animateurs pour la maison des jeunes.

- * Formation dans un domaine relié à l'emploi est un atout (loisirs, éducation spécialisée, travail social, animation, etc.);
- * Expérience avec des adolescents;
- * Cours de premiers soins.

Les personnes intéressées sont dynamiques, autonomes, polyvalentes, flexibles et responsables.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au soin de Marie Rachel Charlebois mcharlebois@municipalite.labelle.qc.ca ou par fax 819-686-3820.

Ouverture de la maison des jeunes

La maison des jeunes ouvrira ses portes le samedi 1er octobre prochain. Nous invitons tous les ados à venir nous rejoindre pour cette journée !

Pour information 686-2900.

Tournoi de golf

Un gros **Merci** à tous les commanditaires ainsi qu'à tous ceux qui sont venus nous encourager ! **MERCI**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le club de lecture " Vite en orbite " s'est terminé le 27 août dernier. Quarante jeunes se sont inscrits (nombre d'inscription maximum) et 238 livres ont été empruntés. Plusieurs prix ont été tirés! La liste des gagnants est disponible à la bibliothèque.

Un nouveau logiciel est disponible sur le site du Réseau Biblio des Laurentides (www.reseaubibliolaurentides.qc.ca). **MÉTAFO**, un logiciel éducatif interactif, a été conçu pour l'apprentissage de la lecture des enfants de 4 à 8 ans. Pour y accéder, vous devez obtenir votre NIP BIBLIO à la bibliothèque.

L'abonnement à la bibliothèque et l'accès aux postes informatiques sont gratuits pour les résidents / contribuables. Apportez une preuve de résidence lors de votre inscription.

Heures d'ouverture :

Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

Mercredi : 13 h à 17 h

Judi : 15 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

Vendredi : 10 h à 12 h et 13 h à 17 h

Samedi : 9 h à 12 h 30

Pour plus d'information, contacter Nathalie Robson, responsable, au 686-2144, poste 237..

MODIFICATION AU RÈGLEMENT: INSTALLATION SEPTIQUE

Le 1^{er} janvier dernier, le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) a été modifié par le ministère de l'Environnement. Dorénavant, une étude de caractérisation du site, où la nouvelle installation septique sera aménagée, et un plan de localisation de cette installation devront être fournis lors de la demande de permis. Cette étude et ce plan devront obligatoirement être réalisés par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, soit par un ingénieur, un technologue ou un géologue. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme de la Municipalité au 686-2144, poste 223.

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Pour le bon fonctionnement de votre installation septique et pour la protection de l'environnement, le *Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)* édicte qu'une fosse doit être vidangée à une certaine fréquence. Également, depuis le 6 juin dernier, un règlement municipal a été adopté afin de s'assurer du respect de cette fréquence. Depuis, vous devez nous faire parvenir une copie de votre facture de vidange dans les 30 jours de celle-ci. Il est à noter que pour un chalet, une fosse doit être vidangée au 4 ans, tandis que pour une maison, elle doit l'être à tous les 2 ans. Pour ce qui est d'une fosse scellée, elle doit être vidangée au besoin et au minimum au 2 ans. Vous pouvez nous faire parvenir votre copie de facture par poste, par télécopieur au (819) 686-3820 ou encore directement à l'hôtel de ville.

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

CLUB DE TIR PISTOLET - REVOLVER DE LABELLE

Le Club de tir pistolet – revolver de Labelle invite tous les chasseurs, ainsi que les dames à venir ajuster leur carabines au magnifique champ de tir à la carabine, nouveaux services et équipements, etc.

Des officiels en devoir pour votre sécurité et pour vous apporter de l'aide pour l'ajustement de carabine, au même tarif que l'an passé.

Pour information : Claude 275-5442, Hervé, 275-3612, Richard, 275-1294, Maurice, 688-3801 ou André, 686-2247.

Ouverture le vendredi, samedi et dimanche de 9 h à 17 h. Pour groupe de 5 personnes et plus sur rendez-vous.

Bienvenue également aux chasseurs de la région; soyez toujours prudents. Bonne santé à tous et à toutes!

André Beaudry

BÉNÉVOLE RECHERCHÉ

Le centre des services externes du **C.S.S.S. des Sommets de la Résidence de Labelle** recherche une personne bénévole pour travailler avec des personnes âgées en perte d'autonomie.

Cette personne doit être disponible le mardi de 10 h 30 à 15 h pour distribuer la collation, aider à servir le dîner et apporter un support en animation.

Pour information, veuillez contacter Nathalie Filion au(819) 686-2372.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Activités	Organisme	Lieu
Septembre	20	La sécurité à la maison et sièges d'auto	Nourri-Source	CLSC de Labelle
Septembre	24	Journée portes ouvertes – BAINS LIBRES- GRATUIT de 14 h à 16 h	Piscine municipale	Piscine municipale
Septembre	26	Inscription	Piscine municipale	Piscine municipale
Octobre	1	Début des cours	Piscine municipale	Piscine municipale

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DU QUÉBEC

Les membres du conseil d'administration de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec désirent souligner l'implication bénévole du conseil d'administration de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle, à la promotion de l'horticulture, à l'embellissement du milieu de vie et au respect de l'environnement.

De ce fait la Fédération mentionne dans sa correspondance du 6 août dernier, adressée au à la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle.

«C'est une façon de souligner et de reconnaître tout le travail bénévole que vous accomplissez. Nous le mentionnerons dans le prochain HORTIQUOI comme nous le mentionnons aujourd'hui lors de la «Journée de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec au Jardin botanique de Montréal».

Au nom du Conseil d'administration de la Fédération et en mon nom personnel, je vous prie d'offrir toutes nos félicitations à votre conseil de direction et à tous vos membres.»

Par Monsieur René Paquet,
Président de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec.

NOURRI SOURCE , HALTE ALLAITEMENT

Avoir un bébé est une chose merveilleuse, mais qui nous interpelle de plusieurs façons. Nous voulons tous donner ce qu'il y a de mieux à notre enfant. Choisir de l'allaiter est sans contredit la meilleure décision en ce qui concerne son alimentation. Afin de briser l'isolement sur différents sujets concernant la venue d'un nouvel enfant, nous vous invitons tous à nous joindre pour les prochaines haltes allaitement qui sont le **troisième mardi de chaque mois**. Des marraines et des professionnels de la santé vous y attendent en grand nombre.

Bienvenue aux femmes enceintes, aux nouvelles mères, aux pères, aux grands-mères et à toute personne intéressée par l'allaitement.

Prochain atelier: La sécurité à la maison et sièges d'auto
Mardi le 20 septembre 2005
Au CLSC de Labelle de 9 h 30 à 11 h 30

Pour information: Mariève Telmosse au 686-5434

